le Lien Social Magazine

CRPCEN
Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires

#145
JANVIER 2021

www.crpcen.fr

À LA UNE :
Une nouvelle directrice comptable et financière à la CRPCEN

À LA UNE : DOSSIER
Élections du conseil d'administration : participez à la vie de la Caisse par votre vote

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE :
Le guide 2021 de l'action sociale du notariat est publié

BIEN-VIVRE

Prévenir et traiter le syndrome de la tête plate chez le nourrisson

Édito

Olivier MANIETTE,
directeur de la CRPCEN

Ce début d'année 2021 marque le coup d'envoi de notre nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) pour les 5 années à venir.

La collaboration constructive qui nous lie avec la tutelle basée sur des rapports de confiance depuis ces dernières années nous ont permis d'aboutir à une convention qui sert non seulement les intérêts des affiliés mais nous permettra de poursuivre des projets innovants et structurants pour l'avenir.

Cette prochaine COG doit nous permettre de faire aboutir des projets ambitieux qui devraient faciliter non seulement l'ensemble de vos démarches administratives et de permettre une meilleure prise en charge des personnes en situation de fragilité mais également d'améliorer la qualité de notre gestion.

L'année 2021 est aussi une année d'élections puisque vous renouvellerez vos représentants au conseil d'administration en mai prochain (ndlr : voir page 6 du Lien Social). Votre conseil décide des orientations politiques pour l'avenir de la CRPCEN donc « votez » vous permet d'être un acteur majeur de ses décisions…

Enfin, la bienveillance et l'accompagnement seront à nouveau les maîtres-mots de cette année 2021 encore marquée par la crise sanitaire que nous traversons. La CRPCEN restera à l'écoute de ses assurés et continuera à mener à bien l'ensemble de ses missions.

Il me reste à vous souhaiter une heureuse année 2021 et surtout une bonne santé pour vous et pour vos proches. ■

SOMMAIRE

3 - 9 **À LA UNE**
- Le mot de Christine MAUGÜÉ, présidente du conseil d'administration de la CRPCEN
- Le mot d'Hubert FABRE et Lise VERDIER, vice-présidents du conseil d'administration de la CRPCEN
- Une nouvelle directrice comptable et financière à la CRPCEN
- Renouvellement du conseil d'administration : participez à la vie de la Caisse par votre vote

10 - 11 **BIEN VIVRE**
- Plagiocéphalie : prévenir et traiter le syndrome de la tête plate

12 - 14 **SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE**
- Présentation de la nouvelle plateforme d'accompagnement à destination des affiliés
- Les comités de retraités toujours auprès de vous
- Le guide 2021 de l'action sociale est publié
- Les détails de votre compte carrière pour les années 2019 et 2020
- Les services en ligne de l'union retraite en 2021

15 **ÉCRIVAINS DU NOTARIAT**
- 65 balais, de Pierre DAUPTAIN

16
- Espace sécurisé : pensez à créer le vôtre !

Le mot de la présidente

Madame Christine MAUGÜÉ,
présidente du conseil d'administration de la CRPCEN

À l'heure où j'écris ces lignes, la France est au cœur d'une deuxième vague de coronavirus, pandémie qui aura marqué au fer rouge toute l'année 2020. L'action des pouvoirs publics, l'engagement des personnels hospitaliers comme une multitude d'initiatives collectives ou individuelles auprès de nos concitoyens, et surtout les plus faibles, auront largement contribué à souligner l'importance de la solidarité dans notre société actuelle.

En tant que régime de protection sociale, c'est justement cette solidarité qui s'incarne au quotidien dans les missions de la CRPCEN. Et je salue l'implication sans faille des équipes de la Caisse qui ont répondu présentes notamment durant toute la période de confinement, pour maintenir sans rupture toute la chaîne de prestations.

Comme le disait André MALRAUX, « un monde sans espoir est irrespirable ». Aussi, les vœux étant propices à cette période de l'année, j'espère sincèrement que l'épidémie reculera définitivement et nous permettra de retrouver non seulement nos proches mais également le plaisir tout simplement d'être ensemble. Je pense particulièrement aux personnes seules qui ont profondément été touchées par ce contexte difficile.

De nombreux temps forts vont rythmer 2021. Outre le début d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion qui scelle les engagements entre la Caisse et la tutelle pour les 5 ans à venir, le renouvellement du conseil d'administration va être un moment essentiel. En effet, les élections auront lieu en mai prochain et je souhaite qu'elles puissent installer un conseil toujours aussi investi et engagé dans la préservation des intérêts des affiliés, autant que l'a été le présent conseil tout au long de la mandature écoulée.

Enfin, les vœux de bonne santé ont rarement été aussi nécessaires que cette année. Je souhaite donc à chacune et chacun d'entre vous d'être préservés tout au long de cette nouvelle année.

Le mot du vice-président
Maître Hubert FABRE,
vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN représentant les notaires

2020 se termine.
Nous avons appris ou ré-appris une certaine humilité, qu'il n'y avait pas de situation acquise, que le monde dans lequel nous vivons est fragile et que nous devons accepter de ne pas tout maîtriser.

Pour autant, l'activité notariale a été beaucoup moins impactée que d'autres secteurs de l'économie. Notre profession a su s'adapter, quitte à se remettre en cause, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail et l'émergence du télétravail, mais aussi dans les relations avec les clients avec la tenue de réunions via internet et tout ce que cela implique en termes d'échanges avec les autres.

Dans ce contexte, la CRPCEN n'a pas été épargnée. Elle a su prendre à son compte les nouveaux modèles d'organisation, mais aussi faire face à des surcroîts d'activité lorsqu'il s'est agi de prendre en charge financièrement l'indemnisation des parents qui ne pouvaient pas travailler car ils s'occupaient de leurs enfants. Que son personnel en soit ici chaleureusement remercié car il n'y a jamais eu de rupture du service aux assurés, en dépit des conditions difficiles dans lesquelles il a fallu travailler.

Quant au sujet qui nous préoccupait tant en début d'année, à savoir la réforme des retraites, elle a été finalement votée au mois de mars 2020, avant d'être stoppée net par le premier confinement. Elle est depuis en suspens, les négociations sont à l'arrêt, et l'incertitude quant au devenir du régime spécial des clercs et employés de notaire reste entière. Il est impossible de savoir quand et comment cette réforme sera mise en œuvre, même si je n'ai pas vraiment de doute sur le fait qu'elle reviendra sur le devant de la scène une fois la crise sanitaire maîtrisée.

Finalement, 2020 nous aura aussi appris à garder espoir : espoir dans notre capacité à nous adapter à des situations imprévues, espoir de sortir prochainement de cette situation de pandémie.

Quant à une institution comme la CRPCEN, elle a été pleinement dans son rôle de protection des assurés et d'accompagnement des plus fragiles. Formons le vœu qu'en 2021 et au-delà, la CRPCEN puisse continuer cette mission pour les salariés et retraités du notariat.

Je vous présente tous mes vœux pour une année 2021 plus paisible pour vous et vos familles.■

Le mot de la vice-présidente
Madame Lise VERDIER,
vice-présidente du conseil d'administration de la CRPCEN représentant les assurés

Crise Covid, la CRPCEN tient toujours son cap !
Une réactivité hors pair de la part de la direction, une adaptation exemplaire du personnel de la CRPCEN, des placements immobiliers qui se sont avérés fort judicieux dans cette période chaotique, une activité notariale à son plus haut niveau depuis ces 3 dernières années, un effectif salarial qui s'est maintenu dans la profession, voilà ce qui a permis à notre Caisse de traverser tant bien que mal cette période de fortes turbulences de mars à octobre 2020. Contrairement à d'autres organismes qui ont été contraints de contracter des prêts pour le paiement des pensions et des prestations, notre Caisse a bien résisté à la tempête !

La deuxième vague pandémique ne devrait pas percuter aussi sévèrement la Caisse puisque l'activité dans les études n'a pas été interrompue par ce deuxième confinement moins drastique. Mais ne crions pas victoire… Le risque d'effondrement des rendements de nos placements financiers et une chute des ventes immobilières pourraient vite venir rompre cet équilibre si fragile. Mais c'est à nous, administrateurs, qu'il revient de continuer à suivre les évolutions au jour le jour. Il est de notre devoir d'anticiper pour que la CRPCEN puisse garder le cap !

La longueur de cette crise sanitaire, économique et sociale, est certes une dure épreuve pour la Caisse, mais n'oublions pas qu'elle percute également de plein fouet tous les affiliés. Les difficultés rencontrées par la Caisse ne doivent donc en aucun cas venir entacher la qualité de service qu'elle vous doit ! Sachez que la direction, le personnel et l'ensemble des administrateurs sont mobilisés pour garantir les meilleurs délais possibles dans le traitement de vos prestations et le versement de vos pensions.

Cette situation anxiogène n'étant pas soporifique, nous restons également tous mobilisés sur le sujet de la réforme des retraites, laquelle, telle qu'elle a été proposée par le gouvernement, entraînerait pour les futurs retraités du notariat une baisse progressive des pensions pouvant atteindre jusqu'à 29 % à l'horizon 2070. Sachez que tous les administrateurs font toujours bloc pour que la cotisation de 4 % sur les émoluments ne soit pas ponctionnée par le régime universel et revienne bien à l'étage supplémentaire de retraite que nous souhaitons créer pour compenser ce différentiel du niveau des pensions.

Soyez assurés, mes chers collègues, qu'en ma qualité de vice-présidente du conseil d'administration de la CRPCEN, je reste et resterai toujours vigilante pour que la CRPCEN survive à ce tsunami et pour que vos intérêts puissent être préservés !

Que cette nouvelle année soit marquée par la découverte d'un vaccin sûr et efficace, par la relance de l'économie et le retour de la liberté pour circuler dans notre beau pays ainsi qu'à l'étranger. Plus personnellement, je vous souhaite, mes chers collègues, actifs et retraités, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une excellente santé, du bonheur et beaucoup de sérénité. Préservez-vous !■

Une nouvelle directrice comptable et financière à la CRPCEN

Comme annoncé dans le Lien Social du mois d'octobre, nous vous proposons de faire plus ample connaissance avec Flavie LABORIE, la nouvelle directrice comptable et financière de la CRPCEN.

Le Lien Social : Mme LABORIE, quel a été votre parcours avant d'arriver à la CRPCEN ?

Flavie LABORIE : Mon parcours à la Sécurité sociale a commencé en 2007, au sein du régime général. À la sortie de Sciences Po, j'ai rejoint la Caisse nationale des allocations familiales, au département de gestion et financement de l'action sociale. L'enjeu était alors de sécuriser et de favoriser le développement des aides collectives de l'action sociale familiale sur tout le territoire. J'y ai, en tant qu'attachée de direction, découvert les grands rouages de l'institution ainsi que le dialogue et la négociation avec les tutelles.

En 2014, j'ai fait le choix de me rapprocher du terrain. J'avais envie de mettre en application tout ce à quoi j'avais œuvré depuis la caisse nationale et d'avoir une relation plus directe avec nos bénéficiaires. J'ai donc pris des fonctions de responsable des politiques familiales et sociales à la CAF de l'Aveyron, ce qui m'a permis d'apprendre à gérer des services de production de droits, à piloter un organisme local de Sécurité sociale, à le positionner sur le terrain et dans le réseau de partenaires locaux afin de renforcer le service rendu aux allocataires.

En 2018, j'ai intégré l'École nationale supérieure de Sécurité sociale, ce qui m'a permis d'évoluer, en 2019, sur des fonctions de Directrice comptable et financière, toujours dans la branche famille et toujours à la CAF de l'Aveyron, où j'avais à cœur de poursuivre le travail sur la qualité de service et le paiement à bon droit, que j'avais engagé depuis 2014 en faveur des allocataires aveyronnais.

Aujourd'hui, en 2020, ce projet que je voulais mener à bien à la CAF de l'Aveyron est sur des « rails ». Il m'a donc semblé opportun pour moi d'élargir mes horizons, de quitter la branche famille, de sortir du régime général et de rejoindre un organisme multirisques et qui allie les dimensions stratégique et opérationnelle pour un service toujours plus performant à ses adhérents.

Le Lien Social : Justement, comment avez-vous connu la CRPCEN et quelle image en avez-vous ?

Flavie LABORIE : C'est Olivier MANIETTE, qui était mon sous-directeur à la CNAF, qui m'a fait découvrir la CRPCEN lorsqu'il y a pris ses fonctions en 2013. J'ai ensuite eu l'occasion de venir y faire un stage de 5 semaines en 2018. Donc autant vous dire que j'en ai l'image d'une caisse innovante et dynamique, attachée aux valeurs qu'elle défend et qu'elle partage avec le monde du notariat. Une caisse qui, malgré sa taille et sa surface réduites, sait se positionner dans le monde de la protection sociale, pour défendre les intérêts de ses assurés. Une caisse qui, par son approche très englobante cherche à personnaliser la relation qu'elle entretient avec ses affiliés et qui, par sa gestion rigoureuse et l'investissement quotidien des équipes qui la composent, s'attache à leur offrir un service de qualité. Une belle maison en somme, que je suis honorée de rejoindre.

Le Lien Social : Quels sont les enjeux de la direction comptable et financière pour la prochaine COG ?

Flavie LABORIE : La direction comptable et financière est d'abord toujours là pour garantir la régularité et la sincérité des comptes et pour permettre au conseil d'administration d'apprécier la performance financière du régime et ainsi être en capacité de garantir son avenir. C'est la mission socle d'une direction comptable et financière.

Je pense ensuite que l'enjeu central de la direction comptable et financière pour la prochaine COG va résider dans sa capacité à s'intégrer dans le processus de production du bon droit à nos bénéficiaires. Cela va passer non seulement par notre maîtrise interne des circuits et nouveaux outils de traitement, mais également par notre ouverture sur les services ordonnateurs. Je vois la direction comptable et financière comme une entité à part entière de la Caisse, dont le rôle est de sécuriser et aussi de faciliter la production du juste droit.

Le Lien Social : Enfin, en ce début d'année quel serait votre vœu pour la Caisse ?

Flavie LABORIE : Je crois que ce que l'on peut souhaiter de mieux à la CRPCEN, c'est de rester positionnée comme un acteur qui compte dans le monde de la protection sociale et sur qui les bénéficiaires peuvent compter.

Le Lien Social : Mme LABORIE, merci beaucoup du temps que vous nous avez accordé. ■

DOSSIER

Renouvellement du conseil d'administration : participez à la vie de la Caisse par votre vote !

Le 15 mai prochain se tiendront les élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la CRPCEN. Votre participation est importante puisqu'elle vous permettra d'élire vos représentants actifs et retraités. Grande nouveauté cette année, le vote se fera de manière entièrement dématérialisée.

Du 15 au 31 mai 2021, les assurés de la CRPCEN seront appelés à voter pour le renouvellement de leur conseil d'administration.

Prendre part à ces élections vous permet de décider de manière responsable de l'avenir de la CRPCEN. Le Lien Social vous donne toutes les modalités pour participer au vote (cf. page 9).

Quelles sont les missions du conseil d'administration de la CRPCEN ?

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'organisme. Il a notamment pour rôle d'approuver, sur proposition du directeur, les budgets de gestion administrative, d'action sanitaire et sociale et de prévention et de gestion immobilière

Il décide également la création d'œuvres sanitaires et sociales, en détermine les bénéficiaires parmi ses affiliés et les membres de leur famille, fixe, chaque année, un crédit limitatif pour les dépenses d'action sanitaire et sociale et le répartit entre les différentes catégories d'œuvres et de prestations. Il fixe le montant de l'encaisse que le directeur comptable et financier est autorisé à conserver.

En outre, il peut également élaborer le règlement intérieur de la Caisse, qui est approuvé par arrêté du ministre chargé de la Sécurité sociale et du ministre chargé du Budget. Le règlement intérieur détermine les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et l'organisation interne de la Caisse. Il définit les formalités auxquelles sont tenus les assurés pour bénéficier des prestations et les employeurs pour s'acquitter de leurs obligations, et leur est opposable lorsqu'il a été porté à leur connaissance.

Les administrateurs approuvent, sur présentation du directeur et du directeur comptable et financier (sauf vote contraire à la majorité des deux tiers des membres) les comptes annuels du régime, au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification.

Nota

Le directeur, le directeur comptable et financier et les inspecteurs sont nommés par le conseil.

En application de l'article 18 du décret du 20 décembre 1990, il appartient au conseil d'administration de nommer le directeur et le directeur comptable et financier parmi les personnes inscrites sur la liste d'aptitude mentionnée à l'article R. 123-45 du code de la Sécurité sociale.

Conformément à l'article 56 du décret, le conseil d'administration nomme également, sur proposition du directeur, les inspecteurs chargés du contrôle dans les études notariales. ■

Enfin et d'un point de vue plus politique, le conseil d'administration, sur proposition du directeur, détermine également les orientations de la convention d'objectifs et de gestion, les objectifs poursuivis pour améliorer la qualité des services rendus à l'usager et les axes de la politique de communication à l'égard des usagers.

Il peut être saisi par les ministres de tutelle ou par le directeur de toute question relative aux domaines d'intervention de la Caisse.

Il est périodiquement tenu informé par le directeur de la mise en œuvre des orientations qu'il a définies et formule les recommandations qu'il estime nécessaires à leur aboutissement. Il ne peut se substituer ou donner des injonctions au directeur dans l'exercice des pouvoirs propres de ce dernier, ni annuler ou réformer les décisions prises à ce titre.

Le CA en chiffres

Quelques chiffres de la mandature 2016/2021 :

- Depuis son installation (séance du 22 juin 2016), le conseil d'administration de la CRPCEN se sera réuni **24 fois**.
- Environ **300 instances** auront été organisées (toutes commissions et groupes de travail confondus).■

Composition du conseil d'administration 2016-2021

La mandature 2016/2021 a été ouverte sous la présidence de Mme Yannick MOREAU, conseiller d'*État* et nommée depuis le 2 octobre 2012. Elle s'est poursuivie et se termine sous la présidence de Christine MAUGÜÉ, également conseiller d'État (nommée par arrêté du 13 juillet 2018) et présidente de la 7e sous-section de la section du contentieux.

En plus de la présidente, 32 administrateurs ont composé la mandature actuelle :

- **le vice-président notaire :** Maître Hubert FABRE, qui a succédé à Maître Jean-Patrick PROUVOST par délibération du 24 mai 2017 ;
- **la vice-présidente clerc :** Madame Lise VERDIER ;
- **la secrétaire notaire :** Maître Marie-Bénédicte JOASSIN-CHERON ;
- **le secrétaire clerc :** Monsieur René SERNA ;
- **les administrateurs notaires titulaires :** Maîtres Jean-Patrick PROUVOST, Michel GOLAIN, Corinne FEUILLETTE-CADENNE, Bernard DUMAS, Robert SCHNEIDER, Monique BRAJOU ;
- **les administrateurs notaires suppléants :** Maîtres Daniel SPRUYT, François FENIES, Philippe FRANÇOIS, Marc-François JACQUIER, Guy JUMÈRE-LOUGRAND, Philippe RANDOT, Lionel PERRIN, Hélène SELLIER-DUPONT ;
- **les administrateurs titulaires représentants les clercs actifs :** Madame Evelyne LAOUISSI, Monsieur Louis-Marie ROCHARD, Madame Lucile BRUN, Monsieur Erwan QUENTEL ;
- **les administrateurs titulaires représentants les clercs pensionnés :** Madame Béatrice JEHANNO, Monsieur Norbert SENTIER ;
- **les administrateurs suppléants représentants les clercs actifs :** Madame Sandra WISNIEWSKI, Madame Agnès MARRE, Madame Géraldine TEBALDINI, Monsieur Pascal STROHL, Madame Karine CONDOURE, Monsieur Fabrice HILLADJIAN ;
- **les administrateurs suppléants représentant les clercs pensionnés :** Messieurs Jacques CYBULA, Serge FOREST.

La mandature se clôture sur une année particulière avec une crise sanitaire sans précédent en France, qui a imposé aux organismes de sécurité sociale tels que la CRPCEN, de se mettre en ordre de marche sans délai pour maintenir la chaîne de service et de paiement pour leurs assurés. C'est dans cette même dynamique que l'ensemble des membres du conseil d'administration s'est adapté et a montré son investissement et son engagement en continuant de tenir toutes les commissions, groupes de travail et conseils d'administration, à distance avec le système des visioconférences.

Ce dernier exercice de mandature est également marqué par la fin de la COG 2016-2020 et le début de la prochaine convention signée avec l'État qui couvrira la période 2021-2025.

Ces nouveaux objectifs ainsi que la future réforme des retraites augurent de riches débats pour le futur conseil qui s'installera à l'issue du processus d'élections.

Les dossiers et décisions importantes de la mandature

Depuis 2016, les administrateurs ont connu une excellente situation financière du régime avec 5 exercices excédentaires et des comptes certifiés sans observation ni réserve tout au long de la mandature.

Parmi les nombreux sujets qui ont été portés à leur connaissance pour étude, on peut retenir que les administrateurs ont approuvé :

- l'analyse systématique des chiffres du régime et de la profession notariale, à l'appui de statistiques établies par les services de la Caisse et d'informations comptables transmises de façon récurrente par l'agent-comptable ;
- la création du guichet unique d'action sociale ;
- les orientations stratégiques de la CRPCEN ;
- le schéma directeur immobilier 2016-2019 ;
- le plan stratégique des résidences 2016-2019 ;
- la vente du domaine de l'Agréou ;
- l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Gestion pour l'exercice 2020 ;
- le renouvellement du mandat du directeur en place, M. Olivier MANIETTE, pour un nouveau mandat de 6 ans ;
- la nomination de Mme Flavie LABORIE en tant que directrice comptable et financière de la CRPCEN ;
- la Convention d'Objectifs et de Gestion 2021-2025.

Les administrateurs ont siégé avec assiduité tout au long de la mandature et en plus du travail effectué en commission, ils ont également participé à un séminaire en 2017 qui les a conduits à définir les orientations stratégiques de la CRPCEN.

La médaille d'honneur de la CRPCEN

Le dispositif de la médaille d'honneur créé en 2007 à l'occasion du 70e anniversaire du régime, a permis de distinguer 10 personnalités au cours de la mandature 2016/2021 :

- **Maîtres Christian PRADAYROL et Bruno ESPERANDIEU et Monsieur Pierre LESTARD**, par décision du conseil d'administration du 5 octobre 2016 ;
- **Maître Jean-Patrick PROUVOST et Monsieur Claude TENNEGUIN** par décision du conseil d'administration du 4 octobre 2017 ;
- **Mesdames Yannick MOREAU, Christiane ROCHE, Danièle LAZENNEC** et **Monsieur Jean-Pierre BERGER** par décision du conseil d'administration du 4 décembre 2018 ;
- et **Monsieur Michel De SANTERRE**, à titre posthume par décision du conseil d'administration du 10 septembre 2019. ■

Les prochaines élections : À VOS BULLETINS DE VOTE... DÉMATÉRIALISÉ

CALENDRIER DES ÉLECTIONS

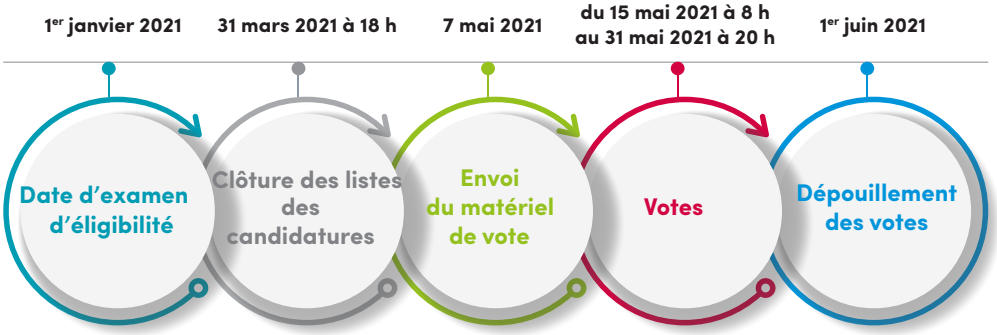

Le bureau de vote proclame les résultats des élections à l'issue du dépouillement.

Modalités de participation au vote électronique

Du 15 mai 2021 à 8 heures au 31 mai 2021 à 20 heures, les électeurs pourront voter pour leurs représentants de manière électronique.

L'électeur recevra par courrier à son domicile une circulaire de chaque liste et les modalités de connexion comportant les informations suivantes :

- l'adresse du site Internet de vote ;
- le code d'accès permettant de s'identifier et un mot de passe unique garantissant l'anonymat ;
- le numéro de téléphone de l'assistance ;
- le QR code dirigeant directement vers le dispositif de vote ;
- au verso du courrier des captures d'écran du dispositif de vote. ■

Attention : Le vote électronique par Internet sera l'unique moyen d'exprimer son suffrage pour ces élections.

La mandature

Présidé par un conseiller d'État nommé par arrêté interministériel, le conseil d'administration, paritaire, est composé de :

- 6 élus représentant les clercs en activité (et 6 suppléants) ;
- 2 élus représentant les clercs pensionnés (et 2 suppléants) ;
- et 8 notaires désignés par le Conseil supérieur du notariat (et 8 suppléants).

La durée de la mandature, fixée à 5 ans depuis 2006, permet d'inscrire dans la durée les politiques et les actions initiées par les administrateurs, tout en les intégrant dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion que la CRPCEN passe avec l'État.

Les conditions pour voter

Sont électeurs :

- **dans le collège des assurés en activité**, les personnes qui sont en service depuis au moins six mois ainsi que les assurés à la CRPCEN en maladie de longue durée et ceux qui sont en situation de préretraite ou qui perçoivent l'une des allocations visées à l'article L. 311-5, premier alinéa, du code de la sécurité sociale ;
- **dans le collège des pensionnés,** les personnes titulaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité à l'exception des titulaires de pensions de réversion ou d'orphelin. ■

Et pour ceux qui n'ont pas Internet ? Un accueil en région SUR RDV UNIQUEMENT au 01 44 90 20 94

DATE	HORAIRES	LIEUX
Du 17 au 28/05/2021	10h00 - 12h00	Paris, CRPCEN
17/05/2021	10h00 - 12h00	Lille
18/05/2021	10h30 - 12h30	Strasbourg
19/05/2021	10h15 - 12h15	Dijon
20/05/2021	10h00 - 12h00	Rouen
20/05/2021	10h00 - 12h00	Marseille
21/05/2021	09h30 - 11h30	Lyon
24/05/2021	10h00 - 12h00	Rennes
25/05/2021	10h30 - 12h30	Nantes
25/05/2021	10h00 - 12h00	Montpellier
26/05/2021	10h00 - 12h00	Bordeaux
27/05/2021	10h00 - 12h00	Blois
28/05/2021	14h00 - 16h00	Lucciana (Corse)

Plagiocéphalie : prévenir et traiter le syndrome de la tête plate chez le nourrisson

La plagiocéphalie est une déformation positionnelle chez le nourrisson. Dans les cas les plus légers, elle évoluera favorablement avec une simple surveillance. En revanche, les déformations les plus lourdes nécessitent une prise en charge par un kinésithérapeute spécialisé en pédiatrie. Nous sommes allés à la rencontre de Chloé DEVIE qui exerce auprès des tout-petits afin de mieux comprendre ce que l'on appelle plus communément le syndrome de la tête plate.

Chloé DEVIE est masseur-kinésithérapeute pédiatrique.

Diplômée en 2011 de l'école de Berck-sur-Mer, elle a exercé en clinique pédiatrique à Londres de 2013 à 2015 et s'est installée à Paris en 2018.

10, rue de Sèvres
75007 Paris
Tél. 06 44 24 81 59
https://chloedevie-masseurkinesithe-rapeuteen.business.site/

Le Lien Social : Mme DEVIE, vous vous êtes spécialisée dans la kiné pédiatrique, pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre spécialité ?

Chloé DEVIE : Par mon orientation en pédiatrie, je prends en charge les enfants dans différents domaines de la kinésithérapie, de la naissance jusqu'à l'âge adulte. Je reçois dans mon cabinet des nouveau-nés à la sortie de la maternité pour des déformations des pieds ou des torticolis congénitaux, souvent conséquences de malpositions du bébé dans le ventre de la maman. J'aide les enfants en retard dans leur développement moteur, j'assure le suivi et la prise de mesures des enfants présentant un syndrome de la tête plate. Je pratique également la kinésithérapie respiratoire du nourrisson, la rééducation traumatologique chez l'enfant (fractures, entorses), ou encore la scoliose chez l'adolescent.

Le Lien Social : On entend de plus en plus parler du syndrome de la tête plate ? De quoi s'agit-il exactement ?

Chloé DEVIE : Le syndrome de la tête plate est une déformation crânienne du nourrisson. On peut alors observer un aplatissement inhabituel de l'arrière de la tête du bébé, soit centralisé soit latéralisé. Il apparaît entre 0 et 3 mois, moment où la tête est encore malléable et où le bébé passe la plupart de son temps allongé. Il est encore trop peu mobile pour changer lui-même sa position et ses appuis. Les os du crâne n'étant pas encore soudés à cet âge, vont s'adapter aux pressions soumises par la position du bébé. Il devient alors plus à l'aise sur son côté plat, ce qui a tendance à accentuer la déformation crânienne.

Le Lien Social : Quelles sont les différences entre plagiocéphalie et brachycéphalie ?

Chloé DEVIE : La plagiocéphalie est un aplatissement de la partie arrière et latérale du crâne. La brachycéphalie est l'aplatissement de la partie postérieure et centrale du crâne.

La plagiocéphalie provoque généralement un glissement d'un hémisphère de la boite crânienne vers l'avant. La brachycéphalie entraîne une compensation du volume crânien sur les cotés ou le dessus.

Parfois, les deux déformations sont combinées.

Le Lien Social : Cela concerne combien d'enfants par an ?

Chloé DEVIE : Les statistiques sont très variables à ce sujet puisque la fréquence des déformations crâniennes varierait entre 20 et 46 % des nourrissons âgés de 2 mois, selon 2 études différentes *(source : Revue Pediatrics mai 2013)*.

Ces chiffres varient aussi en fonction des pays. Les bébés « occidentaux » par exemple sont plus touchés en raison des recommandations de couchage. Cela varie aussi selon les coutumes du pays. Heureusement, ce taux diminue fortement avec l'âge grâce aux traitements effectués.

Le Lien Social : Quelles peuvent être les conséquences en cas de non-traitement sur le développement de l'enfant ?

Chloé DEVIE : Outre les conséquences esthétiques, ces déformations crâniennes entraînent des asymétries de la tête. La plagiocéphalie lorsqu'elle est sévère, crée une avancée du front et de l'oreille de ce côté. Un décalage du conduit auditif et de la mâchoire peut aussi arriver, entraînant des troubles de la dentition s'il n'est pas traité. De même, le développement du rachis en grandissant peut faire apparaître une scoliose pour compenser le déséquilibre de la tête.

La brachycéphalie crée elle une asymétrie antéro-postérieure (de l'arrière vers l'avant) pouvant aussi avoir des conséquences sur la posture du rachis à l'âge adulte. Même s'il est question des conséquences sur le développement neuromoteur de l'enfant, les études à ce sujet sont encore assez floues.

Bon à savoir

LA CRPCEN VIENT EN AIDE AUX PARENTS DE JEUNES ENFANTS : *La prime permettant de faire face à des difficultés sociales et médicales à l'arrivée d'un jeune enfant s'adresse aux jeunes parents qui dans les 3 ans après la naissance ou l'adoption se trouvent en difficulté financière du fait de frais médicaux non remboursés ou de pertes de salaires liées à la santé de leur enfant. Son montant s'élève de 600 à 1 200 € selon les revenus du foyer. Voir toutes les conditions dans le guide de l'action sociale 2021.*■

Le Lien Social : Quels sont les traitements possibles ? Quels sont les soins ?

Chloé DEVIE : Le traitement se décide en fonction de 2 critères : l'âge de l'enfant et le degré de sévérité de la déformation.

Avant 4 mois et demi, le traitement est uniquement basé sur un travail « manuel » : du repositionnement intensif, des stimulations externes, quelques séances d'ostéopathie et de la kinésithérapie. Le but est de relâcher toutes les tensions qui peuvent gêner l'enfant. Le thérapeute va l'aider à retrouver toute sa mobilité. Parfois un torticolis l'empêche de tourner la tête. Un blocage articulaire, des reflux ou des coliques peuvent gêner son bien-être et son relâchement. On suggère également aux parents d'éviter au maximum de poser l'enfant sur son côté plat : en favorisant le portage, en changeant l'orientation de l'espace de jeu ou la position de couchage. L'idéal étant de le positionner le plus possible sur son « côté bombé », ou de lui faire passer du temps d'éveil sur le ventre. Tout pendant que le crâne est encore assez mou, on peut inverser la tendance « naturellement ».

Après 4 mois et demi, si la déformation est encore sévère on peut proposer le port d'un casque. Ces orthèses crâniennes conçues sur-mesure guident la croissance du crâne pour rétablir l'harmonie de la tête. Avant de s'y engager, les mesures régulières nous permettent de suivre l'évolution et nous donnent une indication sur la nécessité ou non de porter un casque.

Le médecin peut alors conseiller et donner son avis sur le traitement à prendre, mais la décision appartient aux parents car les casques français sont onéreux (entre 1 000 et 1 600 €) et ne sont pas remboursés par la sécurité sociale.

Le Lien Social : Jusqu'à quel âge peut-on traiter ces problèmes ?

Chloé DEVIE : La première année est cruciale. Le crâne du nourrisson qui est très mou les 3 premiers mois de la vie, va commencer à se souder petit à petit avec un premier palier d'ossification à 6 mois, puis un deuxième à 9 mois. Les os continuent de se souder progressivement jusqu'à la fermeture de la fontanelle vers 18 mois. Il faut donc agir le plus tôt possible dès que l'on s'en aperçoit, avant que la tête ne prenne sa forme définitive.

Le Lien Social : Les résultats sont-ils positifs ?

Chloé DEVIE : Oui la plagiocéphalie et la brachycéphalie se corrigent bien, aussitôt qu'on met en place les dispositions nécessaires.

Il y a 3 acteurs dans la réussite du traitement : l'enfant, les parents et le thérapeute. Si l'enfant s'adapte bien aux positions qu'on lui propose, que les parents adhèrent au traitement et que le suivi thérapeutique est régulier, tout est en place pour une évolution positive.

Le Lien Social : Madame DEVIE, merci beaucoup de ces éclairages et du temps que vous nous avez accordé. ■

Les recommandations de la haute autorité de santé

Février 2020

PRÉVENTION DES DÉFORMATIONS CRÂNIENNES POSITIONNELLES ET MORT INATTENDUE DU NOURRISSON

Le couchage à plat sur le dos strict pour le sommeil est recommandé pour prévenir la mort inattendue du nourrisson (MIN). Le principal facteur de risque de la MIN est le couchage en position ventrale. Aucune donnée actuelle de la littérature ne permet de conclure à un lien de causalité entre les déformations crâniennes positionnelles et retard neuro-développemental, troubles spécifiques ophtalmologiques, oculomoteurs ou vestibulaires. La DCP est la limitation de la motricité libre et spontanée du nourrisson par défaut de mobilité propre ou par contrainte environnementale externe L'examen clinique est habituellement suffisant pour poser le diagnostic de DCP. L'imagerie est rarement nécessaire. Il est possible de prévenir la survenue des DCP en préservant la mobilité libre et spontanée du nourrisson, tout en respectant les recommandations de prévention de la MIN. Aucune intervention de soins préventive n'est nécessaire. Dans les DCP constituées associées à un défaut de mobilité cervicale, l'association précoce de recommandations positionnelles et de kinésithérapie à orientation pédiatrique est l'intervention de choix.

Retrouvez toutes les recommandations de la fiche mémo sur la prévention des déformations crâniennes positionnelles sur www.has-sante.fr.■

Présentation de la future plateforme d'accompagnement social à destination des affiliés

La commission d'action sociale de la CRPCEN a souhaité développer un nouveau service d'accompagnement à distance des affiliés pour assurer à chacun une écoute, un conseil et du soutien dans tous les moments de la vie.

À partir d'avril prochain pour pourrez bénéficier gratuitement de conseils utiles et personnalisés.

Les conseillers de la plateforme sont des experts de l'accompagnement des parcours de vie et de l'accompagnement social. Ils sont à même de traiter toutes les situations de la vie quotidienne, qu'elles soient liées à votre vie familiale ou professionnelle :

- retour à l'emploi ;
- conciliation vie professionnelle et vie personnelle ;
- handicap ;
- problèmes financiers ;
- passage à la retraite ;
- perte d'autonomie ;
- deuil.

Ces conseillers sont attentifs à la singularité de chaque situation et aux besoins réels de chacun. Leur métier est basé sur une écoute pour identifier vos difficultés et traduire vos attentes afin de vous mettre en contact avec les solutions, dispositifs ou organismes les plus opportuns pour vous aider à avancer ou à construire une ou des solution(s).

Pour faciliter vos démarches administratives ou connaître les dispositifs sociaux existants, vous disposerez d'un service téléphonique qui vous aidera à gérer votre quotidien en toute simplicité. Des informations vous seront adressées d'ici avril concernant les modalités de contact de ce nouveau service. ■

Les comités de retraités toujours auprès de vous

Malgré la crise sanitaire qui sévit toujours en France, les bénévoles des comités de retraités poursuivent leur travail au quotidien afin de soutenir les retraités. Des cellules d'écoute téléphonique ont été mises en place afin d'éviter la souffrance liée à l'isolement. Pour joindre cette cellule, il suffit de contacter les délégués départementaux dont les coordonnées sont sur le site crpcen.fr rubrique « comités du notariat » ou sur le guide de l'action sociale du notariat.

D'un point de vue logistique, certains comités n'enverrons pas de circulaires cette année puisqu'il n'y aura pas d'activités programmées au sein de leur organisation. Cela pourra être revu en fonction des dispositions à venir face à l'évolution de la pandémie.

Quelques mouvements aux seins de nos comités sont à noter :

➔ **André CAUCHON a été remplacé le 1er janvier 2021 par Bernard DESOUTTER** pour assurer le rôle de secrétaire du comité Nord Picardie (sous réserve de la validation par le GER du 13 avril prochain).

➔ **Annie BRESSOLETTE quittera ses fonctions de secrétaire du comité du Massif Central le 1er juillet 2021.** Elle recherche un ou une remplaçant(e) qu'elle pourra former d'ici le 1er juillet pour assurer sa succession.

Si vous êtes retraité(e) et que vous habitez le Massif central, vous pouvez la contacter :

- au 04 73 72 42 24
- ou à l'adresse annie.bressolette@orange.fr.

Pour contacter les bénévoles, rendez-vous sur www.crpcen.fr pour retrouver toutes les coordonnées des secrétaires de vos régions respectives. ■

Le guide 2021 de l'action sociale du notariat est publié

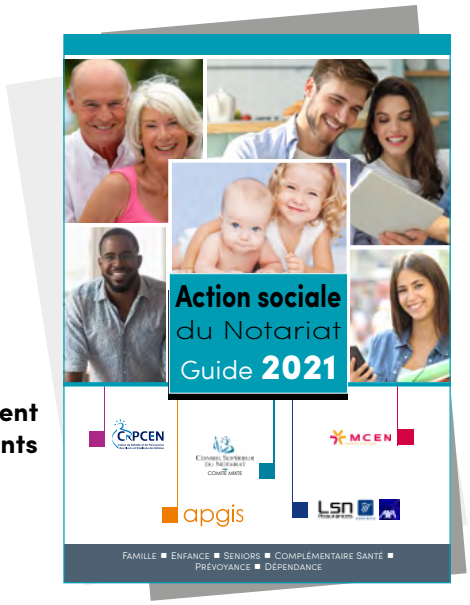

Le guide 2021 de l'action sociale des organismes du notariat vient de paraître, cette édition présente de nombreux changements notamment au niveau de l'offre CRPCEN.

À PARTIR D'AVRIL 2021

De nouveaux services vont faire leur apparition cette année

La CRPCEN vous proposera à partir du mois d'avril l'accès à une plateforme d'accompagnement social à distance (cf. article en page 12 du présent Lien Social) pour vous aider tout au long de votre vie et au quotidien dans vos démarches administratives.

Ensuite, un service téléphonique d'écoute et de parole va être mis en place pour les affiliés qui rencontrent des difficultés au niveau de leur vie personnelle et/ou de vie professionnelle (difficultés de conciliation vie personnelle/vie professionnelle, épuisement d'aidants, de jeunes parents, etc.). Cet accompagnement comprend deux volets :

- écoute, information, conseil, mise à disposition de supports utiles ;
- et accompagnement dans les démarches et orientation vers des professionnels si nécessaire.

Lutter contre la fracture numérique

Enfin, la CRPCEN souhaite accompagner le déploiement des outils digitaux et numériques pour préserver une relation de proximité et humaine avec ses affiliés les plus en difficulté. Ainsi, un service d'accompagnement des affiliés les plus démunis ou en situation de fragilité sociale face à l'utilisation des outils numériques va être mis en place. Pour ceux qui ont de plus en plus de mal à effectuer des démarches du fait de la dématérialisation croissante des services, un accompagnement spécifique de soutien aux démarches en ligne sera proposé courant avril 2021. ■

ZOOM sur les 2 nouvelles aides qui seront proposées à partir d'avril 2021

➔ L'AIDE À L'AMÉNAGEMENT

En complément du service d'adaptation du logement proposé par les associations SOLIHA, vous pourrez solliciter une aide à l'aménagement permettant de financer tout ou une partie des travaux d'adaptation de votre logement (résidence principale) pour vous permettre de rester le plus longtemps possible à domicile ou d'améliorer votre consommation d'énergie en cas de précarité énergétique.

➔ LE SOUTIEN AUX BÉNÉFICIAIRES ENDETTÉS DE PRÊTS CRPCEN

La CRPCEN a proposé pendant des années une offre de prêts sociaux au logement qui a été supprimée en janvier 2019. Constatant de nombreux impayés pour le recouvrement de ces prêts, notamment pour des affiliés en situation de surendettement, la commission d'action sociale a souhaité permettre aux personnes en difficulté vis-à-vis du remboursement des échéances, de solder les prêts en cours via une nouvelle aide d'apurement de prêts. Cette aide est donc réservée aux affiliés bénéficiaires d'un prêt CRPCEN et sera accordée par la commission d'action sociale après étude de la situation par l'association CRESUS (spécialisée dans le soutien aux personnes endettées).

Les détails de votre compte carrière pour les années 2019 et 2020

Vous avez consulté ou reçu votre compte carrière CRPCEN récemment. Le dernier salaire annuel connu est celui de 2018. Les années 2019 et 2020 n'y figurent pas. Il s'agit d'un dysfonctionnement lié à la DSN (déclaration sociale nominative).

Depuis le mois de juillet 2019, la CRPCEN utilise le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) comme référentiel de carrières de ses affiliés. D'ici 2025, il sera la seule source de données et remplacera les bases carrières existantes des organismes.

La CRPCEN exploite les services du RGCU pour la réalisation de ses prestations de retraite : consultation, mise à jour, contrôle.

Depuis le 1er janvier 2017, la déclaration sociale nominative (DSN) est le seul mode déclaratif pour transmettre les déclarations périodiques adressées par les employeurs du secteur privé aux organismes de protection sociale.

À partir de mi-2021, il est prévu le lancement de l'alimentation du RGCU avec les données mensuelles des DSN, notamment celles transmises par les études notariales. En automatisant la mise à jour des carrières, cette évolution va permettre à la CRPCEN d'améliorer la qualité de services aux assurés pour le traitement des demandes de simulation et de versement des pensions de retraite.

Dans l'attente de cette mise à jour, les services de la CRPCEN n'ont pas connaissance de vos salaires perçus au titre des années 2019 et 2020.

Par conséquent, il vous est demandé de produire vos bulletins de salaire pour alimenter votre compte carrière au RGCU et permettre ainsi la liquidation ou l'estimation chiffrée de votre retraite au plus juste.

Avec le démarrage du service DSN mi-2021, les opérations de rattrapage de données permettront de combler les périodes manquantes pour les années 2019 et 2020, et de simplifier ainsi vos démarches. La production de justificatifs ne sera alors plus nécessaire.■

Les services en ligne de l'union retraite en 2021

Parmi les services en ligne proposés par l'union retraite, le portail du compte personnel retraite (CPR) permet à l'usager disposant d'un compte sur le site www.info-retraite.fr d'accéder à une information complète, fiable et personnalisée sur sa carrière et ses droits.

Pour les actifs affiliés à la CRPCEN, le portail intègre les fonctionnalités de consultation, de rectification guidée de carrière, de simulation de la future pension et de demande de retraite en ligne (en droits directs et en réversion). Les pensionnés disposent quant à eux du service de consultation et de téléchargement de leur attestation fiscale annuelle, en mode dématérialisé.

Diffusée en septembre 2020, l'application mobile « Mon compte retraite » offre un accès sécurisé et ergonomique aux services via un smartphone et une identification FranceConnect.

Les nouveaux services : les attestations de paiement en ligne et la complétude des carrières

Depuis fin décembre 2020, la consultation en ligne des paiements et la mise à disposition des attestations de pension dématérialisées pour nos assurés retraités ont été activées.

En parallèle, à partir de mi-2021, les données mensuelles issues des déclarations sociales nominatives alimenteront automatiquement la carrière visible sur le compte personnel retraite, via le répertoire unique de gestion (RGCU). Cette évolution comblera également les périodes manquantes en 2019 et 2020 pour la CRPCEN.

En 2021 est également prévue une version enrichie du simulateur de pension M@rel.■

Nos écrivains **du notariat**

Nous relançons notre rubrique des écrivains du notariat, avec la présentation de l'ouvrage de Pierre DAUPTAIN à travers le regard d'un notaire sur les sexagénaires d'aujourd'hui. L'ouvrage, d'une lecture à la fois très utile et plaisante, montre combien le métier de notaire est un beau métier, au cœur des préoccupations de notre société et de nos familles. L'écriture est fluide, les propos restent solides techniquement, juridiquement et en même temps, ils laissent toujours une porte ouverte à une pointe d'humour et à beaucoup d'humanité. Un grand bravo à l'auteur.

Si vous aussi vous êtes passionné par l'écriture, envoyez-nous vos romans, que nous mettrons à l'honneur dans notre magazine Le lien Social.

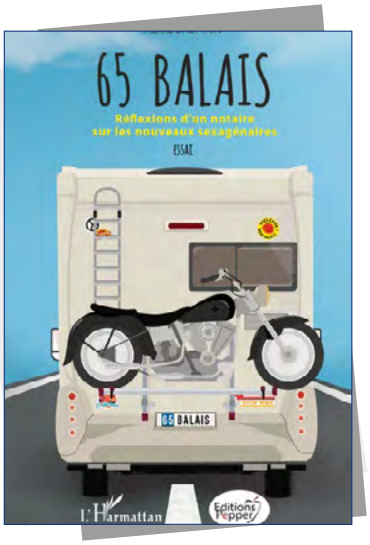

65 BALAIS de Pierre DAUPTAIN

Réflexions d'un notaire sur les nouveaux sexagénaires

Comment protéger le conjoint survivant ? Comment aider ses enfants et ses petits-enfants ? Comment affronter la perte d'autonomie de ses parents très âgés ? On trouvera dans cet essai les réponses à ces questions que l'on pose régulièrement à son notaire quand on vient de fêter ses « 65 balais ». Et l'on verra se dessiner, à partir de rappels historiques et de références sociologiques, le portrait de ce post soixante-huitard, jeune et sage à la fois, qu'une mise en parallèle avec son alter ego du début des années 70 permet de bien comprendre. ■ Pour toute commande, redez-vous sur le site de la FNAC https://livre.fnac.com/a15239065/Pierre-Dauptain-65-balais ■ prix 15,50 €.

Vous souhaitez nous proposer votre roman ?

Envoyez-nous un exemplaire de votre dernière publication :

CRPCEN - Direction de cabinet
À l'attention de M. Pierre-Vincent BOSSER
5 bis, rue de Madrid - 75395 PARIS Cedex 08.

Votre livre sera proposé au comité de rédaction du Lien Social pour une possible parution.

Espace sécurisé

N'attendez plus pour créer votre espace personnel

- Pour échanger des documents ou pour communiquer simplement et en toute sécurité avec la CRPCEN, que vous soyez employeur ou bénéficiaire du régime, vous pouvez désormais utiliser l'espace service sécurisé qui est mis à votre disposition sur www.crpcen.fr.
- Un tutoriel est également disponible dès la page d'accueil du site afin de vous accompagner dans la création de votre compte.

+ de 18 000 affiliés de la CRPCEN ont déjà créé leur compte

PENSEZ À CRÉER LE VÔTRE !

CRPCEN - 5 bis, rue de Madrid - 75395 PARIS Cedex 08
Fax 01 42 93 27 60
Site Internet www.crpcen.fr

Accueil personnalisé sur rendez-vous

Directeur de la publication Olivier MANIETTE, directeur de la CRPCEN
Rédacteur en chef : Pierre-Vincent BOSSER

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro :
Alexandra AUCLAIR, Aurélie DARMEDRU, Peggy BARTHÈS,
Carole BOUCHARD, Pierre-Vincent BOSSER
Merci au petit Aristide BOSSER d'avoir contribué à l'article sur la plagiocéphalie - crédits photos tous droits réservés©
Création graphique, réalisation :
Carole BOUCHARD, CRPCEN

Photos CRPCEN, Fotolia / Adobe Stock
Le Lien Social, publié par la CRPCEN
Impression Groupe LECAUX Imprimerie / HandiPRINT

CRPCEN, organisme certifié afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

Retrouvez
tous les numéros du Lien Social
de l'année sur www.crpcen.fr

PEFC 10-31-2816 / **Certifié PEFC** / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org